

Comité d'experts spécialisé CES Nutrition humaine - CES NUT 2022-2026

Procès-verbal de la réunion du 5 & 6 septembre 2024

Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.

Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).

Étaient présents le 5 septembre 2024 - matin :

Membres CES NUT :

Madame Karine ADEL-PATIENT, Madame Charlotte BEAUDART, Madame Annabelle BÉDARD, Madame Clara BENZI SCHMID, Madame Cécile BÉTRY, Monsieur Patrick BOREL, Madame Christine FEILLET-COUDRAY, Monsieur Jérôme GAY-QUEHEILLARD, Madame Aurélie GONCALVES, Madame Tao JIANG, Madame Emmanuelle KESSE-GUYOT, Monsieur Nathanaël LAPIDUS, Madame Blandine de LAUZON-GUILLAIN, Madame Corinne MALPUECH BRUGERE, Madame Christine MORAND, Madame Anne-Sophie ROUSSEAU, Monsieur Olivier STEICHEN.

Coordination de l'Anses

Étaient absents ou excusés : Monsieur Thomas MOUILLOT, Monsieur Ruddy RICHARD, Monsieur Stéphane WALRAND.

Étaient présents le 5 septembre 2024 - après-midi :

Membres CES NUT :

Madame Annabelle BÉDARD, Madame Clara BENZI SCHMID, Madame Cécile BÉTRY, Monsieur Patrick BOREL, Madame Christine FEILLET-COUDRAY, Monsieur Jérôme GAY-QUEHEILLARD, Madame Aurélie GONCALVES, Madame Tao JIANG, Madame Emmanuelle KESSE-GUYOT, Monsieur Nathanaël LAPIDUS, Madame Blandine de LAUZON-GUILLAIN, Madame Corinne MALPUECH BRUGERE, Madame Christine MORAND, Madame Anne-Sophie ROUSSEAU, Monsieur Olivier STEICHEN.

Coordination de l'Anses

Étaient absents ou excusés : Madame Karine ADEL-PATIENT, Madame Charlotte BEAUDART, Monsieur Thomas MOUILLOT, Monsieur Ruddy RICHARD, Monsieur Stéphane WALRAND.

Étaient présents le 6 septembre 2024 - matin :

Membres CES NUT :

Madame Karine ADEL-PATIENT, Madame Charlotte BEAUDART, Madame Clara BENZI SCHMID, Madame Cécile BÉTRY, Monsieur Patrick BOREL, Madame Christine FEILLET-COUDRAY, Monsieur Jérôme GAY-QUEHEILLARD, Madame Aurélie GONCALVES, Madame Tao JIANG, Madame Emmanuelle KESSE-GUYOT, Monsieur Nathanaël LAPIDUS, Madame Blandine de LAUZON-

GUILLAIN, Madame Corinne MALPUECH BRUGERE, Madame Christine MORAND, Madame Anne-Sophie ROUSSEAU, Monsieur Olivier STEICHEN.

Coordination de l'Anses

Étaient absents ou excusés : Madame Annabelle BÉDARD, Monsieur Thomas MOUILLOT, Monsieur Ruddy RICHARD, Monsieur Stéphane WALRAND.

Présidence

Madame Clara BENZI SCHMID assure la présidence de la séance pour ces deux jours.

1. ORDRE DU JOUR

Les expertises ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions sont les suivantes :

- **2023-SA-0019** : Avis relatif à l'actualisation de l'état des connaissances sur la prévention des anomalies de fermeture du tube neural par les folates ;
- **2022-SA-0155** : Avis relatif à la caractérisation et à l'évaluation des impacts sur la santé de la consommation d'aliments ultra-transformés.

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI de la saisine 2023-SA-0019 à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts.

La saisine suivante fait apparaître un lien d'intérêt induisant un risque potentiel de conflit :

- Saisine 2022-SA-0155, pour Stéphane Walrand ;

L'expert ne participe pas à l'examen de la saisine concernée.

En complément de cette analyse, la présidente demande aux membres du CES s'ils ont des liens voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant les points à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

3.1. Saisine 2023-SA-0019

2023-SA-0019 : Avis relatif à l'actualisation de l'état des connaissances sur la prévention des anomalies de fermeture du tube neural par les folates

La présidente vérifie que le quorum est atteint avec 15 experts sur 20 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Le document « projet de synthèse et conclusions du CES » a été transmis à l'ensemble des experts du CES avant la séance du jour et a fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications sur Resana. La relecture des parties concernées est réalisée en séance.

La synthèse et les conclusions du CES Nutrition humaine s'appuient sur les travaux suivants :

- 1- les revues systématiques de la littérature sur l'efficacité de la supplémentation et de l'enrichissement en acide folique pour réduire le risque d'anomalie de fermeture du tube neural ;
- 2- les prévalences des anomalies de fermeture du tube neural en France réalisées par la coordination des équipes de Santé publique France ;
- 3- un parangonnage international des stratégies et des mesures mises en œuvre dans d'autres pays dans le cadre de la prévention des anomalies de fermeture du tube neural ;
- 4- des études de simulations d'enrichissement systématique de l'alimentation réalisées par la coordination Anses, en lien avec les unités du domaine « observatoire, données et méthodes » ;
- 5- une analyse socio-économique d'un enrichissement systématique réalisée par la coordination Anses, en lien avec la Direction sciences sociales, économie et société.

Le document « projet de synthèse et conclusion du CES » s'appuie sur les travaux conduits par des rapporteurs interrogés régulièrement d'octobre 2023 et juin 2024 :

- des experts en épidémiologie et en nutrition humaine chargés de travailler sur les parties traitant des revues systématiques de la littérature, de la prévalence des anomalies de fermeture du tube neural et des études de simulation ;
- des experts en analyse socio-économique chargés de travailler sur la partie relative à l'analyse socio-économique de l'avis et du rapport.

L'intégralité des travaux a été présentée et discutée régulièrement au CES Nutrition humaine entre mars 2023 et septembre 2024.

La présidente propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts du CES adoptent à l'unanimité des présents les conclusions de l'expertise relative à la saisine 2023-SA-0019 (avis et rapport).

3.2. Saisine 2022-SA-0155

2022-SA-0155 : Avis relatif à la caractérisation et à l'évaluation des impacts sur la santé de la consommation d'aliments ultratransformés.

La présidente vérifie que le quorum est atteint avec 15 experts sur 20 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts.

Les documents (« projet de synthèse et conclusions du CES » et « projet de rapport ») ont été transmis à l'ensemble des experts du CES avant la séance du jour et ont fait l'objet de commentaires et de propositions de modifications sur Resana. La relecture des parties concernées est réalisée en séance.

La synthèse et les conclusions du CES Nutrition humaine s'appuient sur les travaux suivants :

- 1 - caractérisation des produits dits ultratransformés par une identification des procédés de transformation susceptibles d'induire sur la composition des aliments des modifications présentant un danger pour la santé ;
- 2 - recensement des classements existants des aliments selon leur degré de transformation et évaluation de leur pertinence au regard des caractéristiques identifiées précédemment ;

3 - étude des relations épidémiologiques entre la consommation d'aliments dits ultratransformés et les risques de maladies chroniques non transmissibles ;

4 - détermination, le cas échéant, en fonction des risques identifiés, à l'issue de l'analyse des études épidémiologiques, des facteurs responsables de la nocivité des aliments dits ultratransformés en vue d'identifier des leviers permettant de limiter les risques associés à leur consommation ;

5 - identification des travaux scientifiques devant être conduits pour mieux caractériser les impacts sanitaires des aliments dits ultratransformés.

Le document « projet de synthèse et conclusion du CES » s'appuie sur les travaux conduits par des rapporteurs interrogés régulièrement de mai 2023 à juin 2024 :

- quatre experts en sciences des aliments et technologie alimentaire chargés de répondre à la 1^{re} question se sont appuyés sur des travaux précédents en mettant en œuvre une méthode de hiérarchisation des couples matrices-procédés de transformation selon leur propension à produire des substances néoformées ;
- cinq experts en épidémiologie et en maladies chroniques non transmissibles chargés de répondre à la 3^e question ont mis en œuvre une revue systématique de la littérature.

Une audition de deux expertes ayant, dans le cadre de leurs activités de recherche, travaillé et publié sur le sujet des classifications des aliments selon le degré de transformation, a été organisée. Cette audition a participé à l'élaboration des réponses aux questions 1 et 2.

Les questions 2, 4 et 5 ont été traités par une expertise interne.

Les travaux relatifs à la question 1 ont été suivis puis validés par le GT Matae (évaluation des matériaux et auxiliaires technologiques dans le domaine de l'alimentation et de l'eau).

L'intégralité des travaux a été présentée et discutée régulièrement au CES Nutrition humaine entre décembre 2022 et septembre 2024.

La présidente propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Elle rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente.

Les experts du CES adoptent à l'unanimité des présents les conclusions de l'expertise relative à la caractérisation et à l'évaluation des impacts sur la santé de la consommation d'aliments ultratransformés (avis et rapport).

Clara BENZI-SCHMID
Présidente du CES Nutrition humaine
2022-2026